

Services offerts

Le CSSDM offre des cours d'été aux élèves de 2^e, 3^e, 4^e et 5^e secondaire qui ont connu un échec en 2022-2023. La présence en classe de l'élève **est obligatoire** durant toutes les périodes de la session des cours de rattrapage de l'été.

Les services aux cours d'été ne sont pas offerts pour les élèves avec des codes de cours en évaluation modifiée (code matière se terminant par 200-300) ainsi que pour les élèves issus de l'accueil.

Les cours d'été ne couvrent pas toutes les matières du programme annuel. Les élèves ne sont autorisés à reprendre qu'un seul cours déjà suivi durant l'année scolaire.

L'approche intensive et soutenue du cours d'été favorise de meilleurs résultats pour ceux qui veulent réussir leur examen de reprise.



Pour m'inscrire

- Mon bulletin final de juin
- Mon paiement



Pour toute question, contactez votre école jusqu'au 7 juillet

La note des épreuves ministérielles de juin sera disponible sur le PORTAIL le 5 juillet à 8 h 30.

COURS DE RATTRAPAGE OFFERTS

2 ^e SECONDAIRE	Code	École
Français	132-208 (132-235)	Édouard-Montpetit Georges-Vanier Saint-Luc

Mathématique	063-226 (063-235)	Édouard-Montpetit Georges-Vanier Saint-Luc
--------------	----------------------	--

3 ^e SECONDAIRE	Code	École
Français	132-308	Édouard-Montpetit Georges-Vanier Saint-Luc

Mathématique	063-306	Édouard-Montpetit Georges-Vanier Saint-Luc
--------------	---------	--

Anglais	134-304	Édouard-Montpetit Georges-Vanier
---------	---------	-------------------------------------

4 ^e SECONDAIRE	Code	École
Science et technologie – compétence 2	055-444	Georges-Vanier

Applications technologiques et scientifiques – compétence 2	057-416	Georges-Vanier
---	---------	----------------

Science et technologie de l'environnement – compétence 2	058-404	Georges-Vanier
--	---------	----------------

Mathématique C.S.T. – compétences 1 et 2	063-414	Édouard-Montpetit Georges-Vanier Saint-Luc
--	---------	--

Mathématique T.S. – compétences 1 et 2	064-426	Édouard-Montpetit
--	---------	-------------------

Mathématique S.N. – compétences 1 et 2	065-426	Édouard-Montpetit
--	---------	-------------------

Histoire du Québec et du Canada	085-404	Édouard-Montpetit Georges-Vanier Saint-Luc
---------------------------------	---------	--

Français	132-406	Édouard-Montpetit Georges-Vanier Saint-Luc
----------	---------	--

Anglais	134-404	Édouard-Montpetit
---------	---------	-------------------

5 ^e SECONDAIRE	Code	École
Chimie – compétence 2	051-504	Georges-Vanier

Physique – compétence 2	053-504	Georges-Vanier
-------------------------	---------	----------------

Mathématique C.S.T. – compétences 1 et 2	063-504	Édouard-Montpetit
--	---------	-------------------

Mathématique T.S. – compétences 1 et 2	064-506	Édouard-Montpetit
--	---------	-------------------

Mathématique S.N. – compétences 1 et 2	065-506	Édouard-Montpetit
--	---------	-------------------

Français – lecture seulement compétence 1	132-510	Georges-Vanier
---	---------	----------------

Français – écriture seulement compétence 2	132-520	Georges-Vanier
--	---------	----------------

Français – compétences 1,2 et 3	132-506	Georges-Vanier
---------------------------------	---------	----------------

Anglais – compétences 1,2 et 3	134-504	Georges-Vanier
--------------------------------	---------	----------------

- Un seul cours de rattrapage par élève.
- Il est fortement conseillé de consulter le conseiller d'orientation de votre école avant de faire votre choix.

- **Cours en ligne** en partenariat avec le Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin : csbe.qc.ca (Notez que tous les frais des cours en ligne sont assumés par les parents)

CONDITIONS PARTICULIÈRES

MATHÉMATIQUE

En 4^e et 5^e secondaire, l'élève qui a échoué les programmes Technico-sciences (TS) ou Sciences Naturelles (SN) peut s'inscrire au cours d'été Culture, société et technique (CST).

ANGLAIS

Puisque le cours d'anglais enrichi (136-406 ou 136-506) n'est pas offert à l'été, l'élève qui a échoué ce programme peut s'inscrire au cours d'été en anglais, programme de base (134-404 ou 134-504).

EXAMENS DE REPRISE SANS COURS

4 ^e SECONDAIRE	Code	Épreuve
Science et technologie – volet théorie	055-410	MEQ

Applications technologiques et scientifiques – volet théorie	057-410	MEQ
--	---------	-----

Mathématique C.S.T. – compétence 2	063-420	MEQ
------------------------------------	---------	-----

Mathématique T.S. – compétence 2	064-420	MEQ
----------------------------------	---------	-----

Mathématique S.N. – compétence 2	065-420	MEQ
----------------------------------	---------	-----

Histoire du Québec et du Canada	085-404	MEQ
---------------------------------	---------	-----

• **Séance de soutien à l'étude** en histoire du Québec et du Canada (085-404) le 19 juillet de 13 h 30 à 15 h 30 à l'école Georges-Vanier (frais de 20 \$)

5 ^e SECONDAIRE	Code	Épreuve
Français – lecture	132-510	CSSDM

Français – écriture	132-520	MEQ
---------------------	---------	-----

Français – oral	132-530	CSSDM
-----------------	---------	-------

Anglais – programme de base		
-----------------------------	--	--

• interaction orale	134-510	MEQ
---------------------	---------	-----

• compréhension orale et écrite	134-520	CSSDM
---------------------------------	---------	-------

• production écrite	134-530	MEQ
---------------------	---------	-----

Anglais – programme enrichi		
-----------------------------	--	--

• interaction orale	136-530	CSSDM
---------------------	---------	-------

• compréhension de textes	136-540	MEQ
---------------------------	---------	-----

• production écrite	136-550	MEQ
---------------------	---------	-----

Tous les **examens de reprise** qui ne sont pas préparés d'un cours d'été ont lieu à l'école Georges-Vanier. L'horaire sera rigoureusement respecté. **Aucun élève ne pourra passer un examen à une date, à une heure ou dans un lieu différent.**

Cours d'été 2023 **2345** secondaire

DATES

Les cours se tiennent du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h 30,

du **10 au 25 juillet**;

Les épreuves ministérielles auront lieu du 26 juillet au 1^{er} août.

L'horaire détaillé des épreuves MEQ de reprise sera remis à l'inscription.

LIEUX – ÉCOLES D'ÉTÉ

Le lieu choisi par l'élève à l'inscription est habituellement accordé, mais il ne peut lui être garanti. Ainsi, il est fortement conseillé de vous inscrire le plus tôt possible.

Les lignes téléphoniques des écoles d'été seront disponibles uniquement du 10 juillet au 28 juillet.

Édouard-Montpetit

6200, avenue Pierre-de Coubertin
📍 Cadillac

514 596-4220 poste 8961

Georges-Vanier

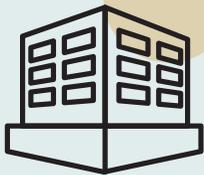
1205, rue Jarry Est
📍 Jarry

514 596-4220 poste 8962

Saint-Luc

6300, chemin de la Côte-Saint-Luc
📍 Snowdown

514 596-4220 poste 8968



CONDITIONS D'ADMISSION

- 1- Présenter le bulletin final de juin 2023 produit par une école secondaire du CSSDM (les élèves hors CSSDM ne sont pas admissibles aux cours d'été du CSSDM).
- + 2- Avoir suivi le cours en **2022-2023**.
- + 3- Seuls les élèves qui ont **obtenu entre 45 % et 59 %** à une matière peuvent s'inscrire. Les élèves qui ont réussi avec 60 % et plus ne sont pas admissibles.
- + 4- Payer la **totalité** des frais demandés lors de l'inscription.

ÉVALUATION

L'évaluation du cours de rattrapage à l'été se fera sous forme de portfolio. L'évaluation sera en continue, d'où l'importance d'être présent.

Les élèves de la 4^e et 5^e secondaires auront également des épreuves ministérielles (certaines compétences).

Les résultats du cours d'été seront postés à partir du **4 août 2023**.

DOCUMENTS PRÉPARATOIRES

Certaines épreuves de français et d'anglais ont des documents préparatoires: les matières concernées seront indiquées sur la preuve d'inscription. **L'élève a la responsabilité de récupérer ses documents.**

L'élève qui ne suit aucun cours d'été pourra aller chercher les documents préparatoires en vue de l'examen de reprise en présentant sa preuve d'inscription à l'école Georges-Vanier.

L'élève qui suit un cours d'été, quelle que soit la matière, recevra tous les documents pertinents par son école d'été.

INSCRIPTION

TOUTES LES INSCRIPTIONS ont lieu à l'école Georges-Vanier, 1205, rue Jarry Est. Une fois la période d'inscription terminée, aucune inscription ne pourra être effectuée.

Une seule personne soit l'élève ou son représentant (parent, ami, etc.) doit apporter:

- son **paiement** (carte de débit ou carte de crédit uniquement)
- son **bulletin final** de juin 2023 produit par une école du CSSDM

Une preuve d'inscription sera remise et pourra servir de reçu.

DATES D'INSCRIPTION

COURS D'ÉTÉ

2^e secondaire: mardi 4 juillet de 12 h à 16 h

3^e secondaire: mercredi 5 juillet de 12 h à 16 h

4^e secondaire: jeudi 6 juillet de 10 h à 16 h

5^e secondaire: vendredi 7 juillet de 10 h à 16 h

Places restantes: vendredi 7 juillet de 10 h à 16 h

EXAMENS DE REPRISE SEULEMENT (sans cours préparatoire)

Mercredi 12 juillet de 10 h à 15 h

ou

Jeudi 13 juillet de 10 h à 14 h

Bien vérifier la liste des épreuves offertes **avant** de vous présenter.

CODE DE VIE

Les élèves doivent se comporter de manière responsable et respectueuse en tout temps. Ils doivent respecter le code vestimentaire en vigueur à l'école d'été. Un élève qui totalise trois périodes d'absences dont les motifs ne sont pas jugés valables, ou dont le comportement ou encore la tenue vestimentaire sont jugés inacceptables par la direction, pourra être expulsé de son cours, et ce, **sans remboursement** des frais d'inscription. Les retardataires devront attendre la pause pour accéder à leur salle de cours.

FRAIS ET MODES DE PAIEMENT

Tous les frais doivent être payés dès l'inscription, **PAR CARTE DE DÉBIT ou CARTE DE CRÉDIT UNIQUEMENT.**

100 \$	Cours* (incluant un ou plusieurs examens pour ce même cours)
0 \$	Examen de reprise sans cours préparatoire

Exemple:

	cours d'histoire (100 \$)
+	examen de reprise en mathématique C.S.T. 063420 (0 \$)
+	examen de reprise en science 055410 (0 \$)
=	100 \$

* Maximum d'un seul cours de rattrapage par élève. Aucune limite pour les examens de reprise.

LES FRAIS DE COURS

NE SONT EN AUCUN CAS REMBOURSABLES.

AIDE FINANCIÈRE

Les frais d'inscription sont réduits à 35 \$ pour les parents qui bénéficient de l'aide financière de dernier recours (aide sociale). L'élève doit présenter, lors de son inscription, le carnet de réclamation pour médicaments (carnet bleu) de son parent, valide en date de juillet 2023.